

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

## 7855 - On l'invite à accompagner les infidèles à des endroits

---

### question

Je vis dans une société mécréante et je crois que les musulmans de mon âge ne pratiquent pas l'Islam comme il se doit. Parfois on m'invite à fréquenter des endroits et à faire des choses en compagnie de non musulmans et je ne sais pas si mon comportement est correct ?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Le fait de votre part d'accompagner les non musulmans et de faire avec eux des choses dont vous ne connaissez pas le statut nous amène à vous dire ce qui suit : Il ne vous est pas permis de vous livrer à des pratiques réservées aux infidèles ni d'y prendre part. Puisque vous avouez ne pas connaître le jugement de ces actes, nous vous disons qu'il se peut que vous participiez chez eux à des pratiques qui relèvent de la mécréance selon notre loi. C'est le cas, par exemple, de la participation à leurs fêtes et à leur carême. Si vous échappez à la mécréance, vous ne pouvez pas ne pas tomber dans des péchés majeurs. Voilà ce qu'ont établi des ulémas tels Ibn al-Qayyim dans son ouvrage : ahkam ahl adh-dhimma et son maître Ibn Taymiyya dans son ouvrage : iqtidha sirat al-moustaqim.

Mieux, même si vous faisiez ce que vous faites en connaissance de cause et par courtoisie, vous n'échapperiez pas au péché.

Cheikh Muhammad Salih al-Outhaymine a dit : « quiconque commet une chose pareille, c'est-à-dire - la participation à leurs cérémonies, est un pécheur, qu'il le fasse par courtoisie ou par affection ou par timidité ou pour d'autres raisons, parce qu'il s'agit de faire des concessions dans la religion d'Allah et parce que c'est un moyen de remonter le moral aux mécréants et de les

# **L'islam en questions et réponses**

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

rendre fiers de leur religion.

Madjmou fatawa Ibn Outhaymine, 3/110.

Si vous les accompagnez en dehors de leurs cérémonies religieuses pour assister à des cérémonies et des réunions ponctuées par des chants, des danses et de la musique, le tout dans la mixité et l'exhibitionnisme, cela est interdit et n'est pas permis.

Si vous les accompagnez pour assister à une réunion ordinaire telle une conférence scientifique débarrassée s illicites, il n'y a aucun mal en cela, à condition de rester vigilant par rapport aux conséquences (négatives) d'une fréquentation répétée. Veuillez plutôt à rencontrer les bons musulmans. Puisse Allah vous assister à faire du bien.